

## [Text]

que nous envisageons et que je décrirai à grands traits aujourd'hui.

Notre gouvernement s'est engagé à plusieurs reprises à donner aux francophones et aux anglophones de ce pays une chance égale de s'épanouir dans leur langue.

• 0950

Ainsi, dans le Discours du trône du 5 novembre 1984, le gouvernement déclarait:

L'identité nationale exige... que les deux ordres de gouvernement collaborent pour appuyer les minorités de langue officielle et promouvoir le caractère multiculturel de notre pays. Mon gouvernement s'est engagé à faire respecter l'égalité des deux langues officielles consacrées dans les textes législatifs; cette exigence est vitale pour notre originalité et notre identité nationale; il importe qu'on la consacre également dans les faits. Les ministres reconnaissent la nécessité de réaliser des progrès constants et de manifester la vigilance requise dans ce domaine crucial de notre vie nationale.

Fidèle à cet engagement, le premier ministre confiait cet automne au Secrétariat d'État, au ministre de la Justice et au président du Conseil du Trésor la réévaluation globale des politiques et programmes du gouvernement fédéral en matière de langues officielles.

This exercise has already begun, and with your permission I would like to briefly describe the approach being taken in the Department of the Secretary of State, whose programs, as you know, involve financial support for official languages and education, support for official language communities and the promotion of bilingualism in Canadian society. I described this approach at the symposium organized by the Commissioner of Official Languages in October, the theme of which was very much to the point: The Minorities: Time for Solutions.

Considerable progress has been achieved since the coming into force of the Official Languages Act in 1969 and the Charter of Rights and Freedoms three years ago. While legal equality is not yet complete, rights have been recognized and are beginning to be clarified and defined by the courts.

In addition, the general atmosphere is more favourable to linguistic duality, as evidenced by the growing popularity of immersion courses. We feel that the time has come for language reform in Canada to make a second beginning and to accelerate the movement toward linguistic equality in Canada.

I feel that this new impetus must be based on two principles. The first is the recognition that legal equality is not enough; it must be accompanied by real equality of opportunity. What this means, among other things, is that minority communities must have an equal opportunity to develop and to grow in the reality of their day-to-day existence using their own language.

It means, for example, that these communities must have equal access in their own language, not only to the federal, but

## [Translation]

On a number of occasions, our government has pledged to give both francophones and anglophones an equal opportunity for growth and fulfilment in their own language.

In its November 5, 1984 Speech from the Throne, the government declared:

National unity... demands that the two levels of government co-operate in supporting official language minorities and in fostering the rich multicultural character of Canada. My government is committed to ensuring that the equality of the two official languages—so vital to our national character and identity—is respected in fact as it is in law. My ministers acknowledge the need for ongoing improvements and for vigilance in this indispensable area of our national life.

Faithful to this commitment, this autumn the Prime Minister asked the Secretary of State, the Minister of Justice and the Chairman of the Treasury Board for a full-scale review of the federal government's policies and programs in the area of official languages.

Ces travaux ont déjà débuté et, si vous me le permettez, j'aimerais décrire brièvement la perspective qui anime la réflexion sur les programmes du Secrétariat d'État qui, comme vous le savez, sont axés sur l'aide financière pour les langues officielles dans l'enseignement, l'appui aux communautés de langues officielles et la promotion du bilinguisme dans la société canadienne. J'ai décrit cette perspective lors du colloque qu'organisait le Commissaire aux langues officielles en octobre dernier et dont le thème éloquent était: «Les minorités; le temps des solutions».

De grands progrès ont été accomplis depuis l'entrée en vigueur, en 1969, de la Loi sur les langues officielles et l'avènement, il y a trois ans, de la Charte des droits et des libertés. Même si l'égalité juridique n'est pas complète, des droits ont été reconnus et commencent à être précisés par les tribunaux.

En plus, un climat plus favorable à la dualité linguistique s'est manifesté, comme en témoigne la popularité croissante des cours d'immersion. Nous croyons que le moment est venu de donner un nouveau souffle à la réforme linguistique et d'accélérer le mouvement vers l'égalité linguistique du pays.

Ce nouvel élan doit reposer, me semble-t-il, sur deux principes. Tout d'abord la reconnaissance que l'égalité juridique n'est pas tout, et qu'elle doit être assortie de l'égalité concrète des chances. Cela veut dire, entre autres, que les communautés en situation minoritaire devraient avoir une chance égale de se développer et de s'épanouir dans la réalité qu'elles vivent quotidiennement, en utilisant leur propre langue.

Cela veut dire, par exemple, que ces communautés devraient avoir un accès égal, dans leur langue, non seulement aux